



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 15 décembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10 (reporté), 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 2.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guericq CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.7), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 3.14), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 6.1), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMALLE (à partir du 7.3) **Busy** : M. Philippe SIMONIN (suppléant de M. Alain FELICE) **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISSON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.3) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY (à partir du 1.1.7) **François** : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.7) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.3) **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 3.15) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Novillars** : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 6.1)) **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.7)

**Étaient absents :** Besançon : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Champoux** : M. Philippe COURTOT **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Saône** : M. Yoran DELARUE **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Osselle-Routelle** : M. Laurent LOLLIOU

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie WANLIN

#### Procurations de vote :

**Mandants :** E. ALAUZET (à partir du 2.2), D. DARD, C. DEVESA, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 1.1.6), S. JOLY, J.S. LEUBA (jusqu'au 3.13), T. MORTON, Y. POUJET, C. WERTHE (à partir du 7.2), M. DONEY (jusqu'au 1.1.6), P. CONTOZ (à partir du 3.16), P. DUCHEZEAU, J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J. BAVEREL (jusqu'au 1.1.6)

**Mandataires :** F. PRESSE (à partir du 2.2), S. WANLIN, C. THIEBAUT, A. GHEZALI, L. CROIZIER (jusqu'au 1.1.6), E. MAILLOT, D. POISSENOT (jusqu'au 3.13), C. MICHEL, N. BODIN, M. BODIN, M.L. DALPHIN (à partir du 7.2), C. BARTHELET (jusqu'au 1.1.6), D. HUOT (à partir du 3.16), C. LIME, G. BAULIEU, J. KRIEGER, J.P. MICHAUD

#### **Délibération n°2016/003510**

#### **Rapport n°8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil**

## Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président**

### Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibération du 30 juin 2016, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

### I. En matière financière

Décision FIN.16.08.D6 du 2 août 2016 - Modification du contrat de prêt de 93,71 M€ souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le 22 mars 2012

Décision FIN.16.08.D7 du 8 septembre 2016 - Modification du contrat de prêt de 93,71 M€ souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le 22 mars 2012 - Annule et remplace la décision n°FIN.16.08.D6 du 2 août 2016

#### A/ En matière d'habitat public

##### Avenant n°2 pour l'année 2016 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre 2010-2015 passée entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB)

Cet avenant porte sur l'ajustement des objectifs quantitatifs et de l'enveloppe dévolue au Grand Besançon pour le développement et l'amélioration de l'offre de logements sociaux. L'avenant n°2 vient modifier l'avenant de début de gestion du 7 juin 2016.

Les objectifs modifiés sont les suivants :

- **69 PLAI** (prêt locatif aidé d'intégration) au lieu de 83 initialement prévus,
- **137 PLUS** (prêt locatif à usage social) au lieu de 131 initialement prévus,
- **151 PLS** (prêt locatif social) au lieu de 89 initialement prévus.

Les moyens financiers mis à disposition de la collectivité délégataire sont donc de **424 358€** (dotation initiale de 513 706€).

#### B/ En matière d'habitat privé

##### Avenant n°2 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé (gestion des aides par l'Anah - instruction et paiement)

Cet avenant a pour objet l'ajustement des objectifs quantitatifs et des modalités financières pour l'amélioration des logements du parc privé.

Il est prévu, hors réserve régionale, la réhabilitation d'environ 150 logements privés en tenant compte des orientations et des objectifs de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et conformément à son régime d'aides, ainsi répartis par type de bénéficiaire :

- **140** logements de **propriétaires occupants**,
- **10** logements de **propriétaires bailleurs**.

Pour l'année d'application de l'avenant, l'enveloppe des **droits à engagements Anah** (hors Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART)) destinée au parc privé est fixée à **947 939€** hors réserve régionale. L'enveloppe prévisionnelle des **droits à engagements Etat allouée dans le cadre du FART** est fixée à 239 974 € hors réserve régionale.

## **II. En matière de marchés publics**

Etudes géotechniques dans le cadre de la création d'une voie de transport en commun en site propre

Titulaire : GEOTEC - 21800 QUETIGNY

Date de notification : 24/10/16

Montant : 5000 € HT minimum - 85 000 € HT maximum sur 1 an

Réalisation de la ligne de bus en site propre entre la gare Viotte et Temis : Réalisation des murs de clôture des propriétés 9a et 9b Avenue Léo Lagrange

Titulaire : Groupement PTP - 25360 GONSANS

FRANCESCHI WALTER MACONNERIE - 25290 ORNANS

Date de notification : 08/09/16

Montant : 41 775 € HT

Réalisation de la ligne de bus en site propre entre la gare Viotte et Temis - Lot n°3 - VRD, travaux d'aménagements urbains

Titulaire : Groupement COLAS EST AGENCE BESANCON - 25410 DANNEMARIE SUR CRETE  
ENTREPRISE ROGER MARTIN - 25410 DANNEMARIE-SUR-CRETE

Date de notification : 13/10/2016

Montant : 3 884 568.25 € HT

Meulage des rails - Tramway

Titulaire : ETF Luxembourg - 99442 PETANGE

Date de notification : 26/10/16

Montant : 33 850 € HT

Marché subséquent à l'accord-cadre fourniture de gasoil

Titulaire : FRANC COMTOISE CARBURANTS COMBUSTIBLES - 25110 BAUME LES DAMES

Date de notification : 10/10/2016

Montant : 25 000 € HT

Avenant n°1 - Fourniture de bacs roulant à ordures ménagères – Lot n°3 : Fourniture de bacs roulant à ordures ménagères de 500 litres

Titulaire : CITEC - 71530 CRISSEY

Montant initial : Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum

Objet de l'avenant : Extension de la gamme de bacs avec des bacs roulants à serrure à gravité, munis ou non d'opercule caoutchouc ou surcouvercle dans le cadre de la résorption des marche arrière des véhicules de collecte

Avenant notifié le 30/09/16

Incidence financière : Sans incidence financière

Avenant n°1 - Fourniture de bacs roulant à ordures ménagères – Lot n°4 : Fourniture de bacs roulant à ordures ménagères de 140, 240, 360, 770 et 1100 litres

Titulaire : CITEC - 71530 CRISSEY

Montant initial : Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum

Objet de l'avenant : Extension de la gamme de bacs avec des bacs roulants à serrure à gravité, munis ou non d'opercule caoutchouc ou surcouvercle dans le cadre de la résorption des marche arrière des véhicules de collecte

Avenant notifié le 30/09/16

Incidence financière : Sans incidence financière

### III. En matière domaniale et foncière

#### **ACQUISITION DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNE LIGNE DE BUS EN SITE PROPRE ENTRE LA GARE VIOTTE ET TEMIS**

##### **Biens situés à Besançon**

##### **Monsieur et madame Olivier et Anita SCHERMANN**

La CAGB a par acte notarié du 25 février 2016 acquis deux places de parking correspondant aux lots 13 et 14 de la copropriété cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
HO	58	9 Avenue Léo Lagrange	00 ha 02 a 06 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 10 000 euros, conformément à l'estimation de France Domaine en date du 9 avril 2015.

Les frais d'acte s'élèvent à 1 169,40 euros.

##### **Monsieur et Madame Annie et Bernard CHAUVELOT**

La CAGB a par acte notarié du 2 mars 2016 acquis une parcelle de terrain d'aisance, cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
HL	332	10 Avenue de l'Observatoire	00 ha 00 a 59 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 7 490 euros toutes indemnités comprises, conformément à l'estimation de France Domaine en date, du 9 avril 2015.

Les frais d'acte s'élèvent à 855,35 euros.

##### **Indivision MONTAZ**

La CAGB a par acte notarié du 25 avril 2016 acquis une parcelle de terrain d'aisance, cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
HL	334	18 avenue de l'Observatoire	0 a 27 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 3 240 euros toutes indemnités comprises conformément à l'estimation de France Domaine en date, du 9 avril 2015.

Les frais d'acte s'élèvent à 770,98 euros.

##### **Madame Madeleine JAVEZ**

La CAGB a par acte notarié du 19 mai 2016 acquis une parcelle de terrain d'aisance, cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
HX	405	2 rue du Clos Munier	00 ha 00 a 99 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 12 385 euros, toutes indemnités comprises conformément à l'estimation de France Domaine en date, du 9 avril 2015.

Les frais d'acte s'élèvent à 1 059,72 euros.

##### **Madame Simone VILLAUME**

La CAGB a par acte notarié du 19 mai 2016 acquis deux parcelles de terrain d'aisance, cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
HO	116	9 A avenue Léo Lagrange	00 ha 00 a 08 ca
HO	116	9 A avenue Léo Lagrange	00 ha 00 a 98 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 21 960 euros, toutes indemnités comprises conformément à l'estimation de France Domaine du 9 avril 2015.  
Les frais d'acte s'élèvent à 1 193,20 euros.

### **Madame Marie-Thérèse RENAUD**

La CAGB a par acte notarié du 22 août 2016 acquis deux parcelles de terrain d'aisance, cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
HO	112	Rue de Trépillot	00 ha 00 a 58 ca
HO	114	3 Avenue Léo Lagrange	00 ha 04 a 00 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 91 849 euros, toutes indemnités comprises conformément à l'estimation de France Domaine du 9 avril 2015.  
Les frais d'acte s'élèvent à 4 086,83 euros.

### **ZAC DES MARNIERES**

#### **Acquisition CARREFOUR**

Par délibération du 20 janvier 2014, il a été acté le principe de régulariser la situation foncière du giratoire Marnières sud appartenant à l'immobilière CARREFOUR.

La CAGB a par acte notarié du 26 mai 2016 acquis deux unités foncières situées dans le périmètre de la ZAC des Marnières formant partie du giratoire Marnières Sud et des voiries annexes, cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
AH	273	Au Chantot	00 ha 00 a 69 ca
AH	278	Au Chantot	00 ha 01 a 62 ca
AH	283	Au Celas	00 ha 02 a 92 ca
AH	291	Au Celas	00 ha 07 a 15 ca
AH	293	Au Celas	00 ha 04 a 08 ca
AP	60	Aux Joncs	00 ha 00 a 79 ca
AP	61	Aux Joncs	00 ha 00 a 22 ca
AP	125	Aux Joncs	00 ha 00 a 86 ca
AP	126	Aux Joncs	00 ha 03 a 74 ca
AP	142	Le Rond Point	00 ha 18 a 68 ca
		<b>Total surface</b>	<b>00 ha 40 a 75 ca</b>

La CAGB a par le même acte notarié du 26 mai 2016, régularisé la situation foncière de l'emprise utile à l'aménagement de la première ligne de tramway.

La CAGB a, par conséquent, acquis auprès de l'Immobilière Carrefour, le linéaire foncier formant partie de l'emprise de la 1<sup>ère</sup> ligne de Tramway, cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
AH	267	Au Chantot	00 ha 00 a 47 ca
AH	268	Au Chantot	00 ha 00 a 16 ca
AH	270	Au Chantot	00 ha 03 a 10 ca
AH	275	Au Chantot	00 ha 02 a 14 ca
AH	280	Au Chantot	00 ha 01 a 77 ca
AH	284	Au Celas	00 ha 00 a 42 ca
AH	287	Au Celas	00 ha 01 a 80 ca
AH	292	Au Celas	00 ha 03 a 38 ca
		<b>Total surface</b>	<b>00 ha 13 a 24 ca</b>

Ces acquisitions sont intervenues sur la base d'un prix de 37 793 euros, se décomposant comme suit :

- pour les unités foncières formant partie du giratoire Marnières Sud et des voiries annexes : 28 525 euros
- pour l'unité foncière faisant partie de l'emprise de la 1<sup>ère</sup> ligne du Tramway : 9 268 euros.

Les frais d'acte s'élèvent à 1 571,44 euros.

## **TRAMWAY**

### **CESSIONS**

#### **Cession Local Avenue Carnot**

La CAGB a par acte notarié du 30 mai 2016 cédé à Mr et Mme Aram GUKASYAN un local à usage commercial, correspondant au lot I de la copropriété cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Contenance
CW	133	13 Avenue Carnot	03a 12 ca

Ce lot est attaché à 36/1000<sup>ème</sup> des parties communes du bâtiment A et à 18/1000<sup>ème</sup> du passage extérieur. Cette cession est intervenue sur la base d'un prix de 30 000 euros.

Il s'agit du découpage d'un bien acquis initialement pour les besoins de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway. La partie restant appartenir à la CAGB consiste en un local technique abritant une station électrique indispensable au fonctionnement de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway.

#### **Cession bien bâti 108 rue des cras**

La CAGB a par acte notarié du 9 septembre 2016 cédé à l'OPH de Besançon, une propriété bâtie à rénover, cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
BR	448	108 rue des Cras	4a 47 ca

Ce bien estimé à 151 000 euros par France Domaine a été cédé à l'OPH de Besançon pour un prix de 82 963 euros sur la base d'un engagement de programme validé par le bureau de l'OPH en date du 2 mars 2016 et sous condition de réaliser un logement PLAI en habitat spécifique.

## **HABITAT**

### **TERRAIN FAMILIAL A DESTINATION DES GENS DU VOYAGE**

#### **Ville de Besançon - Chemin de la Providence**

La CAGB a par acte notarié du 15 septembre 2016 acquis auprès de la Ville de Besançon, un terrain nu cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
NT	432	Sous les Montboucons	6 a 13

Cette acquisition destinée à l'aménagement d'un terrain familial pour les besoins des gens du voyage, est intervenue sur la base d'un prix de 39 845 euros. Le principe de la vente a été acté par délibération du Conseil Municipal de Besançon du 19 juin 2014, conformément à l'estimation de France Domaine du 23 avril 2014.

Les frais d'acte s'élèvent à 1 400 euros.

## **RETROCESSIONS EPF**

L'EPF a par acte notarié du 9 septembre 2016 rétrocédé à la CAGB les biens ci-dessous énoncés :

### **Opération Porte De Vesoul - Besançon**

Une maison d'habitation cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
OP	22	Rue des Founottes	6a83
OP	108	Les Planches Tabourins	6a83

pour un prix total de 256 942 euros. Ce prix comprend le prix d'acquisition du bien 250 000 euros complété des frais d'acquisition initiaux 4 195,28 euros et des frais de gestion du bien pendant la durée de portage, (assurances, travaux d'entretien, abonnement EDF, consommation de fluide, taxe foncière 2015).

Un terrain nu cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
OR	254	Chemin de combe Noire	1 a 6

pour un prix total de 1 360,13 euros. Ce prix comprend le prix d'acquisition du bien 990 euros, complété des frais d'acquisition initiaux 370,13 euros.

### **Opération des Andiers -Thise**

Des parcelles de terrain nu cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	309	Les Grands Andiers	31a82
E	311	Les Grands Andiers	4a14

pour un prix total de 18 672, 29 euros. Ce prix comprend le prix d'acquisition du bien 16 722 euros, complété des frais d'acquisition initiaux 790,14 euros et de frais de résiliation de bail de 1 160,15 euros .

Une parcelle de terrain nu cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	228	Les Grands Andiers	19a61

pour un prix total de 9 819, 98 euros. Ce prix comprend le prix d'acquisition du bien 9 120 euros, complété des frais d'acquisition initiaux 699, 98 euros.

### **Opération de Marchaux - Chaudfontaine**

#### **A Chaudfontaine**

Une parcelle de terrain nu cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZI	149	Champ Noyau	1ha 02a12ca

pour un prix total de 16 975,75 euros. Ce prix comprend le prix d'acquisition du bien 10 212 euros, complété des frais d'acquisition initiaux 671,75 euros, d'une indemnité d'éviction de 6 071 euros et de la taxe foncière 2015 pour un montant de 21 euros.

Une parcelle de terrain nu cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZI	158	Champ Noyau	2ha 64a68ca

pour un prix total de 39 533,83 euros. Ce prix comprend le prix d'acquisition du bien 26 468, 83 euros, complété des frais d'acquisition initiaux 1 005,83 euros, d'une indemnité d'éviction de 12 003 euros et de la taxe foncière 2015 pour un montant de 57 euros.

Une parcelle de terrain nu cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZI	155	Champ Noyau	2ha 57a17ca

pour un prix total de 33 847,12 euros. Ce prix comprend le prix d'acquisition du bien 25 717 euros, complété des frais d'acquisition initiaux 1 204,12 euros, d'une indemnité d'éviction de 8 211 euros et de la taxe foncière 2015 pour un montant de 55 euros avec une déduction de loyer de 1 340 euros.

### **A Marchaux**

Une parcelle de terrain nu cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZB	40	A la Vallée	6 ha 89a 60ca

pour un prix total de 103 061, 55 euros. Ce prix comprend le prix d'acquisition du bien 68 960 euros, complété des frais d'acquisition initiaux 1 419,79 euros, d'une indemnité de résiliation de 32 680,76, euros et de la taxe foncière 2015 pour un montant de 108 euros avec une déduction de taxe foncière de 107 euros.

### **CITE DES ARTS**

Par acte du 4 avril 2016, la Région Bourgogne Franche-Comté a cédé à la CAGB, à titre gratuit, les volumes financés en tout ou partie par la CAGB au sein du bâtiment du FRAC et affectés aux besoins du Conservatoire à Rayonnement Régional ou mutualisés entre le CRR et le FRAC.

Les frais d'acte s'élèvent à 13 018,52 euros.

### **IV. En matière d'affaires juridiques, contentieuses et d'assurances**

Défense des intérêts de la CAGB confiée à Me PARISI dans le cadre de recours en référé précontractuel et contractuel introduits le 18/10/2016 par la société ORANGE et relatifs au lot n°1 de l'accord cadre à bons de commande relatif au « réseau téléphonique et réseau informatique : maintenance préventive, maintenance curative, assistance et extension des matériels et des logiciels »

**Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

Préfecture du Doubs

Requ le 22 DEC. 2016



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président